



SPORT VACANCES

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT À DOMINANTE SPORTIVE 6 -17 ANS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Tous les accueils de loisirs sans hébergement organisés par le SUC Vacances sont habilités et agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Strasbourg et soumis à une législation et réglementation particulière.

Le SUC Vacances se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des nécessités de services et de l'évolution des dispositions légales ou réglementaires.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du **SUC Vacances** est un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation à travers le sport ouvert aux enfants de **6 à 17 ans**.

Le centre accueille les enfants de **8h00 à 18h00** durant les vacances scolaires et les mercredis en période périscolaire, **repas inclus**.

Trois formules sont proposées durant les vacances :

- des stages **Multisport** pour les enfants de **6 à 10 ans** ;
- des stages **Ados en Herbe** pour les enfants **de 11 à 14 ans** ;
- une formule spéciale **Ados**, réservée aux **14 – 17 ans**, qui répond plus spécifiquement aux besoins des adolescents.

Un accueil les mercredis en périodes périscolaire pour les enfants de 6 à 10 ans.

1. FONCTIONNEMENT

Durant les vacances de février, Pâques, d'été, de Toussaint et de Noël, le SUC Vacances organise des **stages Multisport** et **Ados en Herbe**, et offre la possibilité aux enfants de **6 à 14 ans** de découvrir et de s'initier à une multitude de sports de manière très ludique. Diverses activités socio-culturelles viennent compléter le programme afin d'offrir des temps calmes et de contribuer à l'épanouissement et au bien-être des enfants.

À Pâques et en été, des **stages Ados** offrent la possibilité aux adolescents **de 14 à 17 ans** de pratiquer diverses activités et sports qui allient fun et adrénaline, en partenariat avec d'autres structures.

Durant les mercredis en **période périscolaire**, le SUC Vacances organise un **accueil** pour les enfants de **6 à 10 ans**. Trois formules sont proposées : un accueil le **matin** ou à la **journée** à l'île aux Sports ainsi qu'un accueil les mercredis **après-midi** de 13h45 à 18h00 au gymnase **Schoepflin**.

L'accueil de loisirs est ouvert de **8h00 à 18h00** avec un temps d'accueil de 8h00 à 9h30 et un temps de désaccueil 16h30 à 18h00. Un temps de pause et de collation est prévu par vos soins à 10h30 et à 16h00.



SPORT VACANCES

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT À DOMINANTE SPORTIVE 6 -17 ANS

Les repas de midi sont pris en charge par le SUC Vacances. Ils sont fournis par la Sodexo pendant les vacances scolaires et par Pomme et Chou les mercredis.

Durant la journée, aucun parent ne peut récupérer son enfant.

*Les animateurs veillent particulièrement à l'organisation
et à l'intensité des activités proposées qui sont toujours adaptés à l'âge de l'enfant.
Il est cependant normal que votre enfant soit fatigué le soir*

2. INSCRIPTION

Les inscriptions se font à la semaine. L'inscription n'est définitive qu'à réception du dossier complet (*par le portail famille*), **après validation de l'équipe de direction.**

Les inscriptions pour les **mercredis** se font à l'année. L'inscription n'est définitive qu'à réception du dossier complet (*par le portail famille*), **après validation de l'équipe de direction.**

Les inscriptions se font en ligne, sur le portail famille du Suc vacances.

L'INSCRIPTION

L'inscription de l'enfant comprend :

- la **fiche sanitaire de liaison et les vaccins**, documents indispensables pour la prise en charge des enfants puisqu'ils nous permettent de mieux connaître l'enfant et surtout de réagir plus vite et efficacement en cas d'urgence. (**valable 1 an**) ;
- le **règlement du séjour** (par virement, en chèque, espèces ou chèques-vacances ANCV) en ajoutant **13 € d'adhésion au SUC Omnisport** ;
- un justificatif de **Quotient Familial CAF** ou un **justificatif de quotient familial de votre ville.**

ATTENTION

Les inscriptions aux stages multisports, ados en herbe ou ados ne seront possibles que si tous les éléments ont bien été renseignés sur les dossiers en ligne et après leur validation.

Un mail de confirmation sera envoyé par l'équipe de direction.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Pour les mercredis, il n'y a pas de remboursement en cas d'absence ponctuelle.

Pour les vacances scolaires :

Toute absence non excusée 7 jours à l'avance ou non justifiée par un certificat médical est due.



SPORT VACANCES

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT À DOMINANTE SPORTIVE 6 -17 ANS

En cas d'absence excusée dans les délais ou justifiée par un certificat médical, le séjour sera remboursé sous forme d'**avoir** à valoir sur un prochain stage et valable un an à compter de la date d'émission.

Dans **certains cas exceptionnels**, le séjour pourra être remboursé au prorata des jours d'absence : accident, décès dans la famille proche, déménagement pour cause professionnelle, licenciement économique. Dans tous les cas, un justificatif sera demandé

LA COTISATION FORFAITAIRE D'ADHÉSION AU SUC OMNISPORT RESTE ACQUISE DANS TOUS LES CAS.

EN CAS DE RETARD

L'enfant devra être déposé au lieu d'accueil entre 8h00 et 9h30 (début des activités) et recherché entre 16h30 (fin des activités) et 18h00.

A partir de 18h00, des frais supplémentaires de 10€ pourront être facturés par quart d'heure de retard.

CONDITIONS D'ADMISSION DE L'ENFANT

- L'enfant doit avoir **entre 6 ans (révolu) et 10 ans** pour participer à un stage multisport, **11 et 14 ans** pour participer à un stage Ados en Herbe et entre **14 et 17 ans** pour participer à un stage Ados ;
- un enfant malade ne pourra être accepté au centre. **Les parents sont priés de signaler à la direction du centre de loisirs, les problèmes de santé de l'enfant** (antécédents et actuels) ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont ceux prescrits par la législation en vigueur. Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction du centre de loisirs. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical du médecin traitant.

PROTOCOLE SANITAIRE

- en cas de maladie ou d'accident survenant au centre, les parents sont immédiatement prévenus et le cas échéant, le directeur prévient un médecin ou les secours ;
- le personnel du SUC Vacances n'est pas habilité à donner des médicaments. Si un enfant doit suivre un traitement, le directeur (ou l'assistant sanitaire) ne pourra administrer des médicaments que sur présentation d'une **ordonnance médicale** et ce, sous la responsabilité des parents ;
- le SUC VACANCES pourra refuser un enfant dont les parents ne voudraient pas signer l'autorisation de soins d'urgence.



SPORT VACANCES

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT À DOMINANTE SPORTIVE 6 -17 ANS

3. Tarif

**Voir grille tarifaire du moment*

Pour les tarifs, il convient de rajouter **13 € de cotisation individuelle au SUC Omnisport**. Cette cotisation est valable un an, du 1^{er} Juillet au 30 Juin de l'année suivante.

Cette tarification comprend

- L'accueil et l'encadrement complet de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi, ainsi que les mercredis en période périscolaire ;
- l'animation d'activités à dominante sportive et d'activités socio-culturelles pour ¼ d'entre elles, encadrées par des éducateurs et des animateurs qualifiés et compétents ;
- l'ensemble des frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition du SUC VACANCES ;
- le matériel sportif et socio-éducatif ;
- les moyens de transport pour se rendre chez nos partenaires ;
- l'assurance : tous les enfants inscrits bénéficient d'une assurance couvrant la totalité des risques corporels (contrat MAIF) ;
- les repas fournis par Pomme et Chou pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de renvoi d'un enfant.

4. L'ÉQUIPE DE DIRECTION ET D'ANIMATION DU SUC VACANCES

Mme Collignon Alexandra est responsable du service ALSH du SUC.

La direction est assurée par **Mme Schnitzler Aurélie**.

Les animations sont assurées par **des animateurs sportifs et des animateurs socio-éducatifs**. Le SUC Vacances est responsable du recrutement et de la formation des animateurs. Les animateurs sont titulaires d'un BPjeps ou titulaires du **BAFA**. Des animateurs non diplômés peuvent venir compléter et soutenir l'équipe dans la limite de la réglementation fixée par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

5. L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DES ENFANTS

Les enfants ne sont sous la responsabilité du SUC Vacances qu'à partir du moment où ils ont été confiés physiquement à un membre de l'équipe du SUC.

L'enfant ne pourra quitter le centre qu'accompagné des personnes autorisées à venir le chercher à moins qu'une autorisation de sortie n'ait été signée par les parents auquel cas, l'enfant pourra quitter le centre seul.



SPORT VACANCES

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT À DOMINANTE SPORTIVE 6 -17 ANS

6. VÊTEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

La tenue sportive est nécessaire (et des baskets dans un sac pour l'intérieur) pour pouvoir pratiquer dans des conditions de bien-être et de sécurité appropriées les différentes activités. Un planning des activités est affiché les mercredis ou dès le début du séjour pour permettre aux enfants, jeunes et parents d'anticiper les rendez-vous et d'adapter leur tenue (affaires de piscine, pantalon et gants pour la patinoire...).

(N'hésitez pas à mettre des affaires de rechange en cas de petits accidents)

Le SUC Vacances ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la perte de bijoux, téléphones portables ou autres objets de valeur ainsi que de la perte de jeux, jouets ou vêtements. Il est préférable de marquer les vêtements et de laisser les objets de valeur à la maison.

L'accueil de loisirs fournit tout le matériel nécessaire aux activités.

7. DISCIPLINE

- Toute dégradation des installations sportives sera sanctionnée par une exclusion provisoire ou définitive en cas de récidive. Les parents devront rembourser les frais liés aux dégradations ;
- tout enfant qui dérangerait systématiquement le groupe ou le personnel encadrant, qui manifesterait un comportement violent ou qui mettrait en danger autrui ou lui-même, sera sanctionné par une exclusion provisoire ou définitive en cas de récidive ;
- les enfants sont tenus de respecter la propreté des lieux mis à disposition par la ville de Strasbourg ;
- les vélos, trottinettes, skate-board ne sont pas autorisés à circuler ou stationner à l'intérieur des enceintes sportives (**merci de prendre vos précautions**) ;
- il est interdit d'accéder aux gymnases en tenue et en chaussures de ville ou non adaptées à la pratique sportive ;
- les responsables de l'enfant sont encouragés à s'adresser de manière courtoise au personnel du SUC. Si les échanges n'aboutissent pas, ils seront reçus par l'équipe de direction afin de comprendre et régler la situation.

L'inscription de l'enfant vaut acceptation du présent règlement.



SPORT VACANCES

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT À DOMINANTE SPORTIVE 6 -17 ANS

INFORMATION PARENTS

Chers parents,

Nous tenons à attirer votre attention sur deux points importants concernant le **bien-être de vos enfants** pendant leurs activités avec nous.

Tout d'abord, nous mettons tout en œuvre pour **assurer leur sécurité et leur bon comportement, mais il peut parfois survenir des situations qui nécessitent votre intervention.**

En cas de blessure mineure ou de comportement problématique, il pourrait être nécessaire que vous soyez disponibles pour **intervenir et récupérer votre enfant si la situation l'exige.**

Cela nous permet de garantir leur confort et leur sécurité, tout en maintenant un environnement positif pour tous les enfants.

Nous comptons sur votre compréhension et votre réactivité et nous vous remercions par avance pour votre coopération.

Ensuite, nous souhaitons **rappeler l'importance d'un environnement respectueux et bienveillant pour tous.** La violence, sous toutes ses formes (physique ou verbale), est **strictement interdite.**

Nous encourageons les comportements positifs, empreints d'empathie, d'écoute et de coopération entre les enfants.

De plus, le racisme, sous quelque forme que ce soit, n'a pas sa place au sein de notre association.

Nous faisons en sorte que chaque enfant se sente respecté et accepté, peu importe ses origines, sa culture ou ses croyances.

Notre association défend la **laïcité** en assurant le respect de la neutralité auprès du public accueilli.

Nous comptons sur votre soutien pour transmettre ces valeurs à vos enfants et pour nous aider à maintenir un cadre sain, inclusif et bienveillant pour tous.

Merci de votre compréhension et de votre engagement.

L'équipe du Suc vacances





SPORT VACANCES

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT À DOMINANTE SPORTIVE 6 -17 ANS

STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Je reconnais avoir payé ma cotisation et avoir pris connaissance des Statuts et du Règlements du SUC et y adhérer.

ASSURANCE SPORTIVE

Je déclare avoir eu connaissance de l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984 relatif à l'organisation des activités sportives et prescrivant aux adhérents de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

CONDITIONS D'UTILISATION DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

(Extrait du Règlement Intérieur – Annexe 1)

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD 2018) et afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le SUC s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, sauf à ceux indispensables au bon fonctionnement de notre association (par exemple : fédérations partenaires, partenaires institutionnels, etc.).

Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par ce bulletin d'inscription, veuillez consulter l'article 22 du Règlement Intérieur du SUC, ainsi que notre POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES, affichée sur notre site web (voir annexe 1 au Règlement Intérieur).

Certaines données devant, légalement, être conservées, après le départ d'un membre (voir article 25 des statuts), le SUC conserve ces données, au maximum 6 ans et s'engage à ne les communiquer qu'aux institutions légalement habilitées à les demander (URSAFF, Sécurité Sociale, etc...).

Au SUC, seuls les membres du Bureau Directeur et les membres, élus, du Comité de votre section, ont accès à la liste des adhérents et donc, à vos données personnelles.

En complétant et en signant ce bulletin d'inscription, vous acceptez que l'Association "Strasbourg Université Club" (SUC), ainsi que la section à laquelle vous adhérez, collecte, mémorise et utilise ces données personnelles, uniquement nécessaires à son bon fonctionnement.

En signant ce bulletin d'inscription, vous autorisez le SUC, à communiquer occasionnellement avec vous, s'il le juge nécessaire, afin de vous informer des dernières actualités de la vie de notre association (actions, appels aux membres, réunions, manifestations, événements, etc.), via les seules coordonnées collectées dans ce bulletin d'inscription.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression (sauf celles expressément nécessaires au bon fonctionnement du SUC).

Ces démarches s'effectuent auprès du Responsable du Traitement des Données (RTD).

En inscrivant mon enfant, j'autorise les responsables du SUC VACANCES à faire le nécessaire en cas de problème pour garantir sa sécurité, sa santé et son bien-être.

Pour le SUC Omnisport, le RTD est :

le Directeur Administratif et Financier : SIMON Frédéric – contact@sucstrasbourg.fr / 07.82.86.00.77